

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 01/08/2024

Date de convocation : 25/07/2024	Conseillers en exercice : 13
Date affichage : 08/08/2024	Conseillers présents : 9

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUSSOU BRIGITTE, LEYMARIE CHRISTIAN, LOPEZ MAGALI, LEBLATIER DIDIER, VAN DEN OSTENDE PASCALE, SCANDELLA ERIC, TEILLAC GERARD

Absents excusés : ROULLAND YANNICK, DUBOIS ARNAUD, VERGNOLLE NATHALIE, ROULLAND MARIE-CLAUDE

M. SCANDELLA ERIC a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil du 18/06/2024
- Délibération autorisant le maire à signer l'acte administratif accordant une servitude au SDE24 à Bos Compas
- Devis-convention ATD pour adhérer à l'application « Gestion du cimetière ».
- Décision modificative du budget
- Admission en non-valeur
- Divers
- Point sur les dossiers en cours

Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18/06/2024

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le PV de la dernière réunion du conseil.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Délibérations adoptées

- **N° 2024-08-01 : Convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne : Canalisations souterraines « Renforcement ou Effacement BT Bos-Compras »**

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant le renforcement ou effacement BT Bos - Compras réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE ont occasionné un passage de lignes souterraines sur le domaine communal.

Les parcelles concernées sont celles cadastrées : Section AH Numéros 468-470-473-475-477.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte administratif correspondant à la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif régularisant la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Scandella Eric

Pour Extrait certifié conforme
Saint-Crépin et Carluet le : 07/08/2024
Rendu exécutoire :
Par dépôt en Préfecture le : 08/08/2024
Et par publication le : 08/08/2024
Alain Vilatte

➤ **N° 2024.08.02: convention assistance exceptionnelle numérisation cimetières**

M. le maire présente le projet de convention proposé par l'ATD 24 pour la numérisation des plans des cimetières, afin d'intégrer les données relatives aux cimetières sur le système d'information géographique (SIG) mis à la disposition de la commune (PERIGEO).

Ainsi nous pourrons référencer toutes les concessions, et en assurer le suivi.

Cependant elle nécessite la réalisation d'un plan numérique du cimetière.
Le coût d'élaboration de ce plan est de 220 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la mise en place sous l'espace SIG de la commune d'une base de données relative aux cimetières.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à la numérisation du cimetière.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Scandella Eric

Pour Extrait certifié conforme
Saint-Crépin et Carluet le : 07/08/2024
Rendu exécutoire :
Par dépôt en Préfecture le : 08/08/2024
Et par publication le : 08/08/2024
Alain Vilatte

➤ **N°2024-08-03 : DM01- rectification écritures budgétaires « Budget commune »**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES				90,00
Solde d'exécution section investissement			001(001) 00001	90,00
OP : EGLISE ST CREPIN		90,00		
Immobilisations corporelles en cours	231(23) 6036	90,00		
DEPENSES		90,00		90,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Scandella Eric

Pour Extrait certifié conforme
Saint-Crépin et Carluçet le : 07/08/2024
Rendu exécutoire :
Par dépôt en Préfecture le : 08/08/2024
Et par publication le : 08/08/2024
Alain Vilatte

➤ **N° 2024-08-04 : admission en non-valeur de recettes des années 2016-2019.2020-2022 pour un montant de 268,10 euros**

Sur proposition de M. le Trésorier, par courrier explicatif du 23/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur de la liste n°6629140131 de titres de recettes :

- de l'exercice 2016 : objet : cantine scolaire montant : 21,00 €
- de l'exercice 2019 : objet : cantine scolaire montant : 129,90 €
- de l'exercice 2020 : objet : cantine scolaire montant : 97,20 €
- de l'exercice 2022 : objet cantine : 20,00 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 268,10 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Scandella Eric

Pour Extrait certifié conforme
Saint-Crépin et Carluçet le : 07/08/2024
Rendu exécutoire :
Par dépôt en Préfecture le : 08/08/2024
Et par publication le : 08/08/2024
Alain Vilatte

DIVERS

Flow-vélo :

Cette vélo route, longue de 400 km, relie Sarlat-la-Canéda en Dordogne à l'île d'Aix en Charente-Maritime.
Le Tronçon Le Lardin/Sarlat est ouvert depuis début juin 2024.
Un site internet dédié dispense toutes les informations pour les cyclotouristes qui l'empruntent.

Défense incendie :

Les terrassements pour les 3 citernes (Sautour, Carluçet et Haute-Serre) sont faits.
Les réserves seront installées le 02/08/2024.
Il est prévu de les garnir en eau la semaine du 05/08/2024, avec le réseau d'irrigation. Le grillage reste à poser.

Autel-retable : église de St-Crépin

Comme indiqué lors de la réunion du mois de juin, et suite à un problème d'humidité, l'ensemble de l'autel-retable de l'église de Saint-crépin, récemment restauré, est recouvert de moisissures et le bois est localement amolli.

Les apprêts sur les panneaux latéraux se sont soulevés, plusieurs arêtes de moulures se sont ouvertes.

La restauratrice va reprendre l'ensemble et propose de déplacer l'autel.

Un rendez-vous est pris avec Mme la conservatrice de la DRAC, l'architecte Mme Gaelle Duchêne qui a suivi les travaux de l'église et la restauratrice de l'autel.

Village d'avenir

Une réflexion est à mener sur les divers projets de la commune pour fixer les priorités.

Panneau interdiction 3T5 route du Ruisseau

Pour faire suite à divers problèmes de circulation dus au gabarit des véhicules, un panneau interdiction au 3T5 a été installé aux extrémités de la route du Ruisseau. Il est en effet impossible aux véhicules de gros gabarits de circuler dans le village de la Bouyerie.

Afin de permettre aux engins agricoles de pouvoir utiliser le chemin rural situé bien en amont du village, il sera ajouté la précision « à 200 m » sur le panneau situé à l'intersection de la route des vieux bourgs et de la, route du Ruisseau.

Défibrillateurs :

Un devis a été demandé pour l'entretien et la maintenance des défibrillateurs.

Une réflexion sur leur emplacement est à mener.

Le secrétaire de séance
Scandella Eric

Saint-Crépin et Carluet le : 22/10/2024
Le Maire,
Alain Vilatte